ID: 018-211802624-20230404-2023 14-DE



République Française Département

# Département Commune de Thauvenay

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 04/04/2023

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
10	8	10		

L'an 2023, le 4 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2023.

Vote

A la majorité

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes: JORSIN Fabienne, MM: COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher le : 07/04/2023 Et Absents excusés: JOURDE Stéphane donne procuration à Sébastien CUROT FLEURY Élisabeth donne procuration à Fabienne JORSIN

Publication par voie électronique sur le site internet le 07/04/2023

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

# 2023\_14 - Affectation du résultat budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame MATTELLINI, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conforment au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion (A)	-16 792.41 euros
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) (B)	-12 899.01 euros
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 (A+B)	- 29 691.42 euros

#### Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	4 971.95 euros
(C)	

Restes à réaliser :	Restes à réaliser :	Soldes des restes à réaliser :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



Dépenses : 0.00€ Recettes : 0.00€

Besoin	de	financement	à	la	section	0.00 €
d'investissement (E = C + D)						

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

Décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F)	0.00€	
2°) Sur la ligne budgétaire 002 « report de déficit »	29 691.42 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

clottellin-

Pour copie conforme : En mairie, le 07/04/2023 Le Maire Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire DEJARDIN Philippe